F. Guénard / Master

Égalitarisme et anti-égalitarisme.

Séance 9 (textes)

Supposons par exemple qu’un homme assez riche ait plusieurs enfants; l’un est aveugle, le second est un playboy aux goûts onéreux, le troisième est un politicien aux ambitions démesurées, le quatrième est un poète aux besoins modestes, le cinquième est un sculpteur qui a besoin de matériaux onéreux pour travailler, et ainsi de suite. Comment cet homme établira-t-il son testament ? S’il cherche à promouvoir entre ses enfants une égalité de bien-être, il tiendra compte des différences qui les séparent et il ne leur lèguera pas des parts égales. Bien entendu, il lui appartiendra de se déterminer en faveur d’une interprétation spécifique du bien-être; il devra dire, par exemple, si les goûts onéreux doivent entrer dans son calcul de la même manière qu’un handicap ou des ambitions démesurées. Mais si, à l’inverse, il se propose d’atteindre entre ses enfants une égalité de ressources, il pourra, en supposant que ses enfants jouissent déjà auparavant de fortunes à peu près égales, décider qu’un tel objectif requiert que les biens qu’il lègue soient divisés à parts égales entre ses enfants. En toute hypothèse, les questions qu’il sera amené à se poser vont être très différentes selon l’option qu’il choisira.

Dworkin, *La Vertu souveraine,* trad. J. F. Spitz, Bruxelles, Bruylant, 2008, p. 55.

Le principe de l’importance égale n’affirme pas que tous les êtres humains sont identiques ou qu’ils sont égaux sous quelque rapport que ce soit : il ne dit pas que tous sont également rationnels ni qu’ils sont tous bons, ni que les existences qu’ils créent possèdent une valeur égale. L’égalité dont il est question ici n’est pas liée à telle ou telle propriété que les personnes pourraient posséder mais exclusivement à l’importance qui s’attache à ce que leurs existences débouchent sur quelque chose au lieu d’être gaspillées. Quant aux conséquences de cette importance pour la justice ou l’injustice des conduites des individus, il s’agit là d’une seconde question. Nombre de philosophes acceptent ce qu’on qualifie souvent de principe de bienveillance : ce principe veut que les individus aient toujours une obligation morale d’agir en se souciant autant du sort de toutes les autres personnes dans le monde que de leur propre sort ou de celui de leur famille et de leurs amis. Parmi les philosophes qui acceptent ce principe, certains en concluent que les individus doivent toujours agir de manière à maximiser en moyenne les bénéfices de leurs actions pour l’ensemble des personnes dans le monde; d’autres en concluent qu’il convient d’agir de manière à ce que nos actions bénéficient de façon maximale aux plus défavorisés. Bien que le principe de l’importance égale soit compatible avec le principe de bienveillance dans ses diverses acceptions, aucun principe de ce genre ne s’en déduit cependant à titre de conséquence.

Dworkin, *La Vertu souveraine,* trad. J. F. Spitz, Bruxelles, Bruylant, 2008, p. 49-50.

Imaginons des gens naufragés sur une île déserte contenant diverses ressources naturelles. On leur donne à chacun un certain nombre de coquillages comme monnaie pour des enchères, et ils enchérissent pour la possession individuelle des ressources de l’île. Une fois les enchères terminées, chacun étant satisfait d’avoir utilisé ses coquillages de façon efficace, le « test d’envie » suivant sera nécessairement rempli. Personne ne voudra échanger son lot de ressources contre le lot de quiconque d’autre parce qu’il aurait pu avoir cet autre lot à la place du sien s’il l’avait voulu. Dans la mesure où le résultat est une répartition libre d’envie dans le sens précisé, la stratégie fait preuve de sollicitude égale pour chacun. Chacun comprend que sa situation reflète cette sollicitude égale : sa richesse est fonction de ce que veulent les autres autant que de ce qu’il veut lui-même. La stratégie respecte aussi la responsabilité personnelle de chaque enchérisseur pour ses propres valeurs. Il se sert de ses coquillages pour acquérir les ressources qui lui paraissent le mieux adaptées au genre de vie, par ce qu’il découvre être les choix des autres et donc par ce sur quoi il peut mettre la main pour la vie qu’il choisit. Ses choix ne sont pas limités par des jugements collectifs au sujet de ce qui est important dans la vie, mais seulement par le véritable coût que ce qu’il choisit a pour les possibilités dont disposent les autres.

Dworkin, *Justice pour les hérissons*, trad. J. E. Jackson, Genève, Labor et Fides, 2015, p. 367.